Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le 24/09/2026
ID : 027-200065787-20260911-DEC_0191_2026-AU

PONT-AUDEMER VAL DE RISLE
communauté de communes

7.10

DEC_0191_2026

DÉCISION DE LA PRESIDENTE

PRESTATION VIDÉO SEPTEMBRE 2026

La Présidente de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil communautaire n° 54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation à la Présidente ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle souhaite faire réaliser des vidéos destinées à informer la population locale des actions de l'intercommunalité, et la capture et diffusion en live sur sa page facebook des Conseils Communautaires.

Le prestataire aura pour mission la réalisation des prises de vue et des prises de son lors d'évènements définis au préalable.

Vues au sol et/ou aériennes en drone. Haute qualité de prises de vue. Il devra également réaliser des enregistrements des éventuelles prises de parole.

Il aura également pour mission la diffusion en « Direct » sur Facebook du Conseil Communautaire du 17 septembre qui se tiendra à 19h à la Salle de la Risle à Pont-Audemer.

Le prestataire réalisera les prestations vidéos sur demande de la Communauté de communes, réalisées par mail et provenant du secrétariat de la Présidente (ou du service communication).

Liste non exhaustive des évènements :

- Live du conseil communautaire du 17/09 à 19h salle de la Risle
- Prises de vue en drone de sites ou de travaux (mares Trame Verte Bleue Noire)
- Conférence de presse (Trame Verte Bleue Noire)

Les fichiers fournis : Création de fichiers aux formats full HD et adaptés réseaux sociaux, pour les montages, plusieurs versions pourront être demandées afin de s'adapter aux formats habituels sur les modes de diffusion cités ci-dessus.

Les modes de diffusions prévus par la collectivité pour l'utilisation des vidéos réalisées sont : Site internet, réseaux sociaux (Facebook), page Youtube de la collectivité, projection lors d'évènements.

La Présidente décide de confier la réalisation de vidéos destinées à informer la population locale des actions de l'intercommunalité, et la capture et diffusion en live sur sa page facebook du Conseil Communautaire du 17 septembre 2026, à la société TLI représentée par Monsieur Ahmed BENDJELLOUL.

Les vidéos réalisées concerneront les sujets sur lesquels le prestataire sera sollicité.

Sur présentation d'une facture envoyée par CHORUS PRO et accompagnée des pièces justificatives nécessaires à sa validation, le prestataire sera rémunéré mensuellement, à l'issue du mois, par application du

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le 24/09/2026
ID : 027-200065787-20260911-DEC_0191_2026-AU

prix global forfaitaire suivant : 500 €.

En cas de contestations sur l'interprétation ou l'exécution du contrat, les parties s'efforceront de parvenir à un accord à l'amiable par voie de conciliation. Une réunion visant à régler le différend sera organisée à l'initiative de la partie la plus diligente.

Si, néanmoins le désaccord persiste, le litige relèvera alors des tribunaux compétents. Les litiges éventuels qui pourraient persister sont alors réglés par les lois et règlements du droit français. Les éventuelles contestations seront soumises au Tribunal Administratif situé 53 avenue Gustave Flaubert - BP 500 - 76 005 ROUEN cedex 2

Fait à Pont-Audemer, le 11 septembre 2026

La Présidente

Carole DE ANDRES